

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2021 (ouverte à 20h32)

DATE DE CONVOCATION : 12 février 2021

CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

PRESENTS (20) : Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Brigitte BOUGUET, Jérôme TOUTAIN, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Axelle ROUSSEL, Yves DEBRUYNE, Françoise BONHOMME, Annaïg PEDRON, Frédéric MORVAN, Medhi MAINGUENÉ, Karen FIANCET, Audrey LETERTRE, Léonard DARRAS, Fanny LEROY, Nathalie POUPARD GUERIN, Ludovic CHESNEL, Nicolas FOREL, Bertrand VIRFOLLET

PROCURATIONS (2) :

Philippe RENAUX a donné procuration à Brigitte BOUGUET

Isabelle HEDAN a donné procuration à Françoise BONHOMME

EXCUSES (1) :

Maria CORREIA

NOMBRE DE VOTANTS : 22

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme TOUTAIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

L'Article *L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)* qui précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Jérôme TOUTAIN se propose pour assurer le secrétariat de séance conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par **délibération n°2020.050 du 5 novembre 2020, et notamment son article 13.**

COMPTE-RENDU DU 21 janvier 2021

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

PREAMBULE – Ordre du jour

« Développement économique et culturel de la commune »

- 2021.011 – VIE ECONOMIQUE – ABANDON DES CREANCES – LOYERS COMMERCIAUX FEVRIER 2021 - RESTAURATEURS

« Gestion et Finances – Ressources Humaines »

FINANCES :

- 2021.012 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

VIE DES ASSEMBLEES :

- 2021.013 – PACTE DE GOUVERNANCE – RENNES METROPOLE – MANDAT 2020 – 2026

« Urbanisme - Cadre de vie »

- 2021.014 – AVIS – ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE DE LA SOCIETE SEVIA A VERN – INSTALLATION DE TRANSIT ET DE DECHETS DANGEREUX

COMPTE- RENDU DE DELEGATION DE POUVOIR (Article L.2122.22 du CGCT)

Matthieu POLLET, Maire, informe le Conseil Municipal en début de séance des décisions prises par délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et au vu de la **délibération n° 2020.028 du 25 mai 2020** portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT), déposée le 3 juin 2020 en Préfecture.

Il précise qu'il a pris 2 décisions du Maire sur la période.

1. **2021.003 - DIA de non préemption – 19 place de l'Eglise**

Le Maire de la Commune de SAINT-ERBLON,

Vu la délibération n° 2020.028 du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT), reçue le 3 juin 2020 en Préfecture,

Vu la délibération du Conseil de Rennes Métropole n° C 19.216 du 19 décembre 2019

- Instituant un droit de préemption simple sur une partie des zones U et AU du PLUi délimitée sur les plans annexés à la délibération
- Déléguant l'exercice du droit de préemption urbain à la Commune de Saint-Erblon sur les périmètres délimités sur les plans annexés à la délibération

Vu la déclaration d'intention d'aliéner souscrite le 19 janvier 2021 par Trente Cinq Notaires et reçue le 21 janvier 2021, portant sur les biens cadastrés AB 938, 759 et 760 situés 19 place de l'Eglise et appartenant à M. Giroux.

Considérant que les parcelles se situent dans le périmètre d'exercice du droit de préemption urbain délégué à la Commune de Saint-Erblon,

DECIDE :

- De renoncer à l'exercice du droit de préemption de la commune sur les biens cadastrés AB 938, 759 et 760 et situés 19 place de l'Eglise, objet de la DIA ;

2. 2021.004 – DIA de non préemption – 9 rue du vivier

Le Maire de la Commune de SAINT-ERBLON,

Vu la délibération n° 2020.028 du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT), reçue le 3 juin 2020 en Préfecture,

Vu la délibération du Conseil de Rennes Métropole n° C 19.216 du 19 décembre 2019

- Instituant un droit de préemption simple sur une partie des zones U et AU du PLUi délimitée sur les plans annexés à la délibération
- Déléguant l'exercice du droit de préemption urbain à la Commune de Saint-Erblon sur les périmètres délimités sur les plans annexés à la délibération

Vu la déclaration d'intention d'aliéner souscrite le 2 février 2021 par Trente Cinq Notaires et reçue le 8 février 2021, portant sur les biens cadastrés AB 105, 450, 525, 528 et 772 situés 9 rue du Vivier et appartenant à SECIB.

Considérant que les parcelles se situent dans le périmètre d'exercice du droit de préemption urbain délégué à la Commune de Saint-Erblon,

DECIDE :

- De renoncer à l'exercice du droit de préemption de la commune sur les biens cadastrés AB 105, 450, 525, 528 et 772 situés 9 rue du Vivier, objets de la DIA ;

**2021.011 – 7.04
VIE ECONOMIQUE – ABANDON DES CREANCES – LOYERS COMMERCIAUX FEVRIER 2021 -
RESTAURATEURS**

Philippe IMIELSKI, 1^{er} adjoint en charge de la vie économique et culturelle, présente le rapport suivant :

Par délibération n°2020.075, puis 2021.001, la commune faisait le choix d'exonérer de loyers les restaurateurs actuellement locataires de la commune, à savoir La société « le M » et Madame LAURENT.

Alors que la pandémie se poursuit, alors que les restaurateurs ne sont pas encore autorisés à rouvrir au public, considérant les difficultés économiques du secteur, il est proposé de prolonger sur février le soutien porté par la commune.

Il est noté qu'une coquille matérielle sur le montant du loyer s'est glissé dans la délibération de janvier, qu'il convient donc de réindiquer le montant exact du loyer également pour le mois de janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE** les loyers des locaux à usage professionnel conclus avec les restaurateurs dont les noms et adresses sont listées ci-après, pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2021, la commune abandonnant les créances susvisées.

Pour le budget annexe « Développement économique » :

Mme Laura LAURENT : 33 place de L'Eglise - Montant du loyer HT par mois de 639,36 €
Société LE M : 5-7 place de L'Eglise - Montant du loyer HT par mois de 673,59 €

- **PRECISE** que cette opération pour être effective et compte tenu des baux commerciaux existant prendra budgétairement la forme d'une subvention à une personne de droit privé.

Annexe – Rapport d'orientations budgétaires

Brigitte BOUGUET, 2^e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

L'article L 2312-1 DU CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, impose aux communes de plus de 3500 habitants la présentation en conseil municipal dans les deux mois précédents le vote du budget, d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la dette.

Considérant la mention faite au sein du règlement du conseil adopté en séance du 5 novembre 2020, considérant le souhait de procéder à cet exercice de manière volontaire, la ville de Saint-Erblon a procédé à la rédaction d'un rapport annexé à la présente délibération.

Ludovic CHESNEL : *Page 118, sur les produits des services. Je vois que vous prévoyez une hausse des produits de 2% par an. Comment comptez-vous faire pour obtenir cette hausse, augmenter les tarifs des services, de la cantine ?*

Brigitte BOUGUET : *On a pris en compte l'augmentation des effectifs au niveau des écoles. Nadège a été informée ce jour par la directrice de l'école Louise Michel de l'ouverture officielle d'une classe de maternelle à compter de la rentrée de septembre. Donc la prospective tient compte de l'augmentation des effectifs.*

Ludovic CHESNEL : *Ce n'est pas une question piège. Je voudrais juste savoir comment vous faites. Car finalement en 2019, on est à 219 000 €, on avait prévu 289 000 € en 2020. Après, le réalisé avec la situation que l'on a connue en 2020 est plus faible que prévu. Et vous, vous repartez directement en 2021 à 281 000 € ? C'est juste pour savoir. Après, vous me dites qu'on va ouvrir une classe, est-ce qu'on a la place pour l'ouvrir cette classe, comment vous allez organiser cela ?*

Matthieu POLLET : *On va trouver de la place. Dans l'école, pour le moment, c'est à l'étude, On a des « suggestions » technique en cours. L'idée pour l'instant, c'est d'accueillir cette nouvelle classe au sein de l'école. Il y aura des solutions techniques retenues : soit la transformation de l'auditorium, soit d'autres travaux qui pourraient être retenus au niveau périscolaire.*

Ludovic CHESNEL : *Et au niveau du restaurant scolaire ?*

Matthieu POLLET : *On gère un peu au coup par coup en tenant compte de la période COVID. On se projette pour la rentrée prochaine peut-être en acceptant les grandes sections dans la partie self, en captant ainsi une partie du flux, ceci afin de retirer un peu de pression sur la partie maternelle. Tout ceci n'est qu'une organisation intermédiaire en attendant l'étude d'un agrandissement.*

Brigitte BOUGUET : *L'école Louise Michel comprend 12 classes : 8 classes élémentaires et 4 classes maternelles aujourd'hui, ce qui représente 300 élèves et le restaurant accueille en moyenne chaque midi 210 enfants.*

Ludovic CHESNEL : *Donc pour résumer, l'augmentation des produits et des services, vous l'avez calculée, c'est avec l'augmentation des effectifs ?*

Brigitte BOUGUET : *Les chiffres sont le fruit de plusieurs effets. En 2020, il y a eu l'effet du choix de gestion des services, la municipalisation du service périscolaire et de l'accueil de loisirs et du service jeunesse qui étaient gérés auparavant en délégation de service. Les prévisions de 2021 reprennent ce qui avait été établi au budget primitif en année normale. 2020 a été bien sûr exceptionnelle du fait de la situation sanitaire, avec la fermeture des services durant la période de confinement. On voit bien l'impact des recettes perçues en moins. Pour autant, notre démarche est toujours d'être prudents en prévision de recettes. On part sur des hypothèses et une prospective qu'il faut mettre à jour tous les 6 mois, lorsqu'on a connaissance de nouveaux montants. Par contre, ce soir on apprend l'ouverture d'une classe et au budget, il va falloir prévoir de nouvelles lignes induites qui ne sont pas intégrées ici. Il s'agira à la fois des frais de personnels, des fournitures, des dépenses obligatoires, des équipements en mobilier de cette classe. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question ?*

Ludovic CHESNEL ? : Oui. Après, pour les dépenses de fonctionnement, charges à caractère général, vous nous présentez le CA 2018, 2019, le BP 2020, le CA 2020 et le prévisionnel de 2021. Qu'est-ce que vous avez utilisé pour avoir baissé les dépenses de l'administration générale ? Je vois que pour l'école, cela reste à peu près équilibré.

Brigitte BOUGUET : Il y a surtout une évolution sur le budget des services techniques. Quand on compare le BP 2021 par rapport au BP 2020, on observe une hausse de 33 000 €. C'était bien l'objet de votre question ?

Ludovic CHESNEL ? : Oui, ça et puis la baisse de 15 000 €. Je veux bien savoir comment vous allez faire.

Brigitte BOUGUET : Il faut savoir que ce qui n'est pas dans la rubrique Education, Ecole, Médiathèque, ou Services Techniques, est ventilé sous le poste Administration Générale, on n'a pas d'autres distinguos. Donc là, il faut regarder de près sur chaque ligne budgétaire pour voir l'impact de ces 15 000 €.

Matthieu POLLET : On ne peut pas vous répondre exactement.

Ludovic CHESNEL : Cela fait quand même une baisse de 10 %, ce n'est pas une petite baisse.

Brigitte BOUGUET : En commission finances on regardera ces éléments.

Matthieu POLLET : Comme cela, on vous répondra précisément.

Ludovic CHESNEL : Et pareil pour les services techniques, d'où provient la hausse ?

Brigitte BOUGUET : Elle provient d'une augmentation de la fréquence de travaux d'élagage, de l'externalisation de l'entretien des espaces verts sur le secteur des Communs, de l'entretien des bâtiments, de gros entretiens à réaliser exceptionnellement à l'espace du Guesclin, de la gestion des infiltrations sur le bâtiment de la médiathèque, des conséquences du sinistre lié aux inondations le 3 juin à l'école, de l'entretien des matériels, des véhicules vieillissants. On présentera en commission finances ligne à ligne ces prévisions.

Ludovic CHESNEL : Quelle est la date de cette commission ?

Brigitte BOUGUET : La date sera communiquée prochainement et sera fixée après les vacances scolaires.

Ludovic CHESNEL : Après, moi je peux le voir en commission mais je pense que ce serait bien de partager vraiment, que soient énoncés les éventuels impacts qu'il y aura. Qui dit baisse des budgets, dit qu'il va y avoir des services qui vont être impactés automatiquement. Il faut les identifier et les partager au sein du conseil.

Brigitte BOUGUET : Il ne s'agit pas d'une dégradation des services en tant que tels. Au niveau de l'administration générale, on mentionne toutes les dépenses telles que les fluides, l'eau, le gaz, l'électricité, mais aussi les assurances.

Matthieu POLLET : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Sur les tendances un peu générales, parce que si vous voulez rentrer dans les lignes par ligne, on sera plus efficace en commission.

Bertrand VIRFOLLET : Moi j'ai juste une remarque par rapport à la page 19, sur les charges exceptionnelles. Est-ce que qu'il y a dans le prévisionnel, une estimation ou une prévision de charges exceptionnelles pour 2021 ? En termes d'explicatif de cette charge, on ne voit pas le détail. Surtout qu'il va forcément y avoir des charges exceptionnelles au même titre que la COVID, donc on va aussi avoir un report sur 2021. Donc est-ce que ça a été inclus dans le budget prévisionnel ?

Brigitte BOUGUET : Vous parlez du compte 67 "Charges exceptionnelles" ?

Bertrand VIRFOLLET : Oui exactement.

Brigitte BOUGUET : Il faut expliquer un peu comment fonctionnent ces écritures de cession d'immobilisation qui sont des opérations d'ordre. Il s'agit de l'enregistrement des cessions réalisées en 2020 qui impliquent une inscription en section de fonctionnement et une inscription en section d'investissement, le tout s'équilibrant. Ce qui explique les 840 000 € portés en dépense de fonctionnement et en recette de fonctionnement. Ainsi, on enregistre la cession en recette d'investissement. Ce sont des écritures comptables qui apparaissent bien au compte administratif et pas au budget primitif.

Votre question est de savoir si au budget primitif 2021 des dépenses exceptionnelles seront inscrites au niveau de ce chapitre ? Certainement. Elles seront enregistrées en réalisé au cours de l'année. Pour autant, le produit des cessions sera porté en recette d'investissement au BP 2021 et ces écritures seront constatées au compte administratif 2021.

Bertrand VIRFOLLET : Par rapport aux conséquences du COVID, on ne voit pas apparaître, en particulier, cette ligne-là ?

Brigitte BOUGUET : C'est pour cela qu'on a recensé à part toutes ces dépenses liées à la crise sanitaire dans le document : achats exceptionnels, achats de masque etc. Les impacts ont été divers, notamment la fourniture des repas en moins auprès du restaurant municipal lié à la fermeture des services. Donc là, on se retrouve avec un delta entre 20 000 € et 30 000 € sur 2020. En 2021, il est prévu des dépenses exceptionnelles comme l'achat des produits d'hygiène et d'entretien, de masques pour le personnel, l'entretien des locaux ...

Nicolas FOREL : Effectivement. Pour ma part, j'ai un point par rapport aux charges de gestion courante de la page 23 auxquelles vous avez fait allusion. C'est plus une remarque qu'une question d'ailleurs. Après la délibération du mois de mai 2020 sur les indemnités, comme vous l'avez précisé, entre 2019 et 2020, il y a une augmentation sur cette ligne de 13 800 €. De souvenir, lorsque je vous avais interpellés en mai 2020 en disant que sur une année pleine, on aurait une augmentation de 14 000 €, vous m'aviez répondu que ça ne dépasserait pas 5 000 €, donc c'est juste une remarque.

Matthieu POLLET : On a bien repensé à ces échanges-là effectivement quand nous avons recalculé le tout. On a constaté cet écart, qui se confirme en effet.

Ludovic CHESNEL : Ce n'est pas une question : c'est plus sur le PPI. C'est important. C'est quand même le point d'investissement de votre mandat. En fait, vous avez mis les sommes par commission. Ce que je trouve dommage, c'est qu'on n'ait pas le détail de ce que c'est : vie associative et sportive, je suppose que c'est la salle ? Le complexe sportif ?

Matthieu POLLET : C'est ça.

Ludovic CHESNEL : Et pourquoi vous n'avez pas détaillé plus précisément ? Parce qu'Urbanisme, 3 500 000 € ? Je ne vois pas ce que c'est. Je ne sais pas ce que vous avez mis dedans.

Brigitte BOUGUET : On peut passer en revue par portefeuille. Au niveau de la communication, à hauteur de 42 000 €, dans notre prospective, on prévoit, parmi les grands programmes : l'installation d'un panneau numérique et la refonte du site internet de la commune. En Urbanisme-Aménagement du territoire, dès 2021, le projet d'aménagement d'aires de jeux à hauteur de 120 000 €. Sur cette ligne-là, aires de jeux et parcours sportif sur la période entre 2021 et 2025, 240 000 €. En Urbanisme-Aménagement, comme je vous le disais, la grosse facture qu'on a à régler auprès de Rennes Métropole au titre des fonds de concours, c'est 540 000 € à verser cette année. Dans notre programme, on a prévu en 2025 dans cette PPI et dans ce scénario une nouvelle mairie pour un montant prévisionnel de 1 500 000 €.

Nicolas FOREL : Donc la nouvelle mairie, en 2025, elle est dans les 3 500 000 € ?

Brigitte BOUGUET : Oui justement, sous la rubrique "Développement économique et culturel". Une enveloppe prévisionnelle est portée pour des dépenses récurrentes comme l'acquisition de fonds de livres. Une enveloppe à hauteur de 85 000 € intègre aussi les travaux à la médiathèque : 50 000 €. Dans "Vie associative et sportive", on trouve bien sûr de notre programme lié au projet de construction d'un complexe sportif : 2 450 000 €. S'y ajoute, la participation aux équipements publics versée par l'aménageur, la SADIV, sur ce même programme, de 174 000 €. Un budget total prévisionnel de 2 600 000 € est prévu sur ce programme : des travaux de réhabilitation de la salle du Guesclin et des changements des vitreries à hauteur de 100 000 €. Sur le pôle Education – Enfance – Jeunesse, la construction d'une crèche est prévue en 2024, pour un montant prévisionnel de 570 000 €. L'extension de l'école élémentaire est positionnée en 2023 dans notre PPI à hauteur de 1 200 000 €. Des investissements divers, immobiliers et matériel à hauteur de 25 000 € durant la période. En administration générale, le renouvellement de matériels informatiques à hauteur de 17 000 €, d'acquisition de nouveaux logiciels à hauteur de 41 000€. Également, les opérations en cours qui concernent les restes à réaliser sur la période de 290 000€ environ.

Ludovic CHESNEL : Dans le complexe, c'est une enveloppe globale, on ne sait pas ce qu'il y a dedans ? On ne sait pas si c'est une salle, un terrain ?

Matthieu POLLET : Non. On en avait déjà parlé la dernière fois. Pour l'instant, à ce stade, on est sur une enveloppe globale. Le projet s'affine. Il y a le gros travail de Jérôme mais on n'est pas encore en capacité de présenter les premiers plans.

Ludovic CHESNEL : On voudrait savoir ce qui est prévu : un terrain de foot, deux terrains de foot, une salle ? C'est cela qui est important en fait. Parce que là, le détail on ne l'a pas. Est-ce qu'on aura le détail de la PPI ?

Matthieu POLLET : Oui, bien sûr. Elle sera communiquée en détail. Là, vous avez vu le document produit pour le DOB et le travail est déjà conséquent afin de pouvoir débattre ce soir de l'orientation budgétaire. Nous avons jugé que c'était

suffisant de vous présenter une synthèse. Mais évidemment, nous avons le détail de tout ce qui vous est présenté et il vous sera apporté.

Ludovic CHESNEL : Pour en débattre, il faut avoir le détail. Je ne suis pas sûr dans la salle qu'il y ait des gens qui savaient ce qu'il y avait de caché dans toutes les commissions. Vous nous mettez une somme, 2 540 000 € sur 5 ans, mais on ne sait pas ce qu'il y a derrière. On ne sait pas si c'est une salle ou terrain de foot, on ne sait pas.

Matthieu POLLET : Il y a déjà eu plusieurs commissions finances organisées et à chaque fois, cela vous a été présenté.

Ludovic CHESNEL : Il n'y a pas des commissions toutes les semaines non plus.

Matthieu POLLET : Les grandes orientations vous ont été présentées, les grands projets. Lors de la dernière commission finances, on parlait de cette enveloppe de salle de sports et vous nous disiez que c'était trop juste. Vous savez très bien de quoi on parle.

Ludovic CHESNEL : Oui, après il faut savoir ce qui est prévu dedans. On ne sait pas.

Matthieu POLLET : En tout cas, cette enveloppe-là, vous la connaissiez, particulièrement. Mais on vous communiquera le détail sans aucun problème. Il n'y a absolument rien de caché, on vous montrera. Une autre question ?

Nicolas FOREL : Une remarque, c'est qu'on n'est pas à l'équilibre sur certaines années et l'équilibre pourrait être fait de temps en temps avec potentiellement de l'emprunt. Vous avez d'ailleurs cette phrase qui dit « l'emprunt sera étudié ». Ça aurait été bien aussi dans le débat d'orientation budgétaire qu'on voit si vous prévoyez l'emprunt. Quand après vous donnez des ratios, vous affichez justement des ratios de désendettement, mais pour qu'on sache vraiment où on va, il faudrait savoir s'il y a de l'emprunt. Tout est construit comme s'il n'y en avait pas.

Matthieu POLLET : Aujourd'hui, il n'y en a pas et c'est construit comme cela car il n'y a pas de recours à l'emprunt. Quand on vous dit que le recours à l'emprunt sera étudié pour équilibrer une section ou une autre, il suffit qu'on ait un écart pour X raison de 200 000 € quelque part et soit on fait le choix de ne pas mener l'investissement en face, soit on fait le choix de mener cet investissement et dans quel cas on décidera ensemble de compenser avec un emprunt si c'est nécessaire. Vous l'avez bien compris, notre investissement est basé sur la revalorisation du foncier. Aujourd'hui, on vous présente une prospective qui n'intègre pas d'emprunt.

Nicolas FOREL : Donc votre phrase laisse sous-entendre que tout sera fait et que si on a un problème de recette, ça sera réglé via l'emprunt. Ça ne sera pas de la déprogrammation de projet.

Matthieu POLLET : Si, justement, je viens de vous dire les deux.

Nicolas FOREL : Oui mais la phrase le laisse sous-entendre, en fait. Ce que je veux savoir, c'est ce qui sera priorisé en cas de recette manquante ?

Matthieu POLLET : On priorisera ensemble, avec le conseil. Pourquoi on a voulu préciser cette phrase ? C'est pour vous dire qu'aujourd'hui on ne s'interdit pas l'emprunt. On préfère ne pas faire appel à l'emprunt dans cette prospective. Ça reste une possibilité aujourd'hui mais vous voyez, on ne l'a pas activée. On n'a pas augmenté les impôts et on n'a pas choisi d'emprunter. On a travaillé sur des recettes tout à fait raisonnables. On veut quand même être ambitieux dans nos perspectives en termes d'investissement. Donc on repose cela sur notre capacité à valoriser au mieux le patrimoine foncier de la commune qui est portage essentiel aujourd'hui avec Rennes Métropole. Ça, ce sont les grands équilibres dessinés aujourd'hui. On verra après au fil de l'eau comment les choses se déroulent. On peut avoir des bonnes surprises. On a déjà eu quelques indicateurs avec potentiellement de très bonnes surprises. Mais on peut aussi avoir de mauvaises surprises. Vous savez mieux que moi que cela arrive tous les jours des bonnes et mauvaises surprises et on verra bien. On rediscutera à ce moment-là, ensemble. Soit on dépriorise et on ne fait pas d'investissement, soit on décide d'aller au bout et peut être qu'il faudra penser à un petit emprunt supplémentaire. Mais vous avez vu l'état d'endettement de la commune, on a quand même déjà beaucoup d'emprunts.

Ludovic CHESNEL : En 2021, on présente moins 540 000. On ne comprend pas pourquoi ce n'est pas à l'équilibre. Moins 540 000 €, comment vous les expliquez ?

Matthieu POLLET : Prenez en compte le fond de roulement. Là, vous êtes à moins 540 parce que vous ne prenez pas en compte le report des 700 – 800 000 € qu'on a pris en crédit fin 2020 avec la vente des terrains. Donc en fait, c'est le fond de roulement.

Ludovic CHESNEL : C'est pareil, dans votre PPI, sur la ligne subvention. Je ne sais pas comment vous l'avez calculée.

Matthieu POLLET : Les lignes subventions correspondent aux subventions fléchées sur la période, de manière prudente. Là où on a prévu des subventions, on est sur des subventions ciblées aujourd'hui et connues à ce jour. Là aussi on peut avoir des bonnes surprises. On n'a pas pris l'hypothèse de retenir des montants de subventions qui n'existent pas. On est sur des 20 – 30 % sur des investissements publics. C'est à peu près la cible des subventions qu'on peut avoir. Après, il y a des effets étudiés et on ne va pas rentrer dans le détail. Après on peut avoir des effets bonis, peut être avec le département ou la région mais ça, ce n'est pas intégré dans nos prospectives. Aujourd'hui on est resté plutôt mesuré.

Nicolas FOREL : On peut considérer que ces estimations sont sous-estimées par rapport à ce que vous estimez être en mesure de pouvoir collecter d'un point de vue des subventions ? On peut supposer que cette partie subvention est sous-estimée par rapport à votre capacité de collecte ?

Matthieu POLLET : Non aujourd'hui on ne peut pas dire que ce soit sous-estimé. Aujourd'hui on a été raisonnable. On a cherché vraiment au regard de ce que l'on peut connaître aujourd'hui : quelque chose qui est le plus ajusté possible. Après, on est dans une dynamique de plan de relance. On a pas mal de choses avec les opérations qui sortent et des appels à projet qui sortent régulièrement. Les subventions qui n'étaient pas fléchées quand on a commencé à travailler finalement pourraient l'être. C'est pour cela que je vous dis qu'il pourrait y avoir de bonnes surprises. Ça nécessite de constituer des dossiers, de travailler sur des éléments particuliers mais ça peut permettre de faire varier cette ligne de subvention.

Nicolas FOREL : Une question aussi par rapport à la démarche globale, notamment sur certains projets. On va revenir à la salle de sport mais vous êtes dans une démarche de pas mal consulter les associations. C'est très bien d'aller les voir pour leur demander leurs besoins. Comme on en a discuté un peu la dernière fois, on risque d'avoir une liste à la Prévert assez longue. Est-ce qu'on partage avec eux les contraintes budgétaires de suite leur faire comprendre qu'il faut que ça rentre dedans et que la construction va être très cadrée ? Est-ce qu'ils ont conscience de cela lorsqu'aujourd'hui ils vous sollicitent ?

Jérôme TOUTAIN : Au début de la consultation avec Cresto Modules, notre prestataire, le but était bien d'être ouverts, sans leur poser de limite. En leur disant très bien qu'évidemment on ne va pas tout leur apporter, c'est impossible. Donc c'est vrai que dans un premier temps, la consultation était vraiment dans cet esprit-là. Ensuite, on est arrivé à la phase où on va sûrement faire appel à un programmiste qui lui va cadrer et va se rapprocher au plus près d'un budget. Mais pourquoi on ne rentre pas dans le détail aujourd'hui ? J'aurais voulu en parler après mais là je suis lancé. C'est qu'on n'a pas non plus le détail des subventions que peuvent nous accorder le conseil départemental et éventuellement l'ANS. On a plein de choses à aller chercher. Il faut qu'on travaille cela aussi et en fonction de ce qu'on pourra avoir en plus de cette enveloppe là qu'on s'est fixée, on pourra accéder à plus de choses et leur offrir plus de choses. C'est pour cela qu'on ne rentre pas dans le détail aujourd'hui. On ne peut pas vraiment rentrer dans le détail. La salle de sport, ça c'est quasiment sûr qu'elle sera dans le projet, enfin j'espère, c'est évident. Les terrains de foot, on est un peu moins pressé, mais si on peut le faire dans le même temps, ce sera bien. Un terrain, c'est évidemment le minimum, deux ce serait bien et si on ne peut pas on en fera peut-être un et demi. On ne s'est pas interdit de faire une piste d'athlétisme aussi. Un seul terrain ça peut paraître juste. A Noyal-Chatillon, ils ont fait un terrain seul et ça fait presque 10 ans qu'il existe. Aujourd'hui ils sont trop juste, ils sont en réflexion pour faire un deuxième terrain. On se dit qu'il faut peut-être mieux le faire aujourd'hui le deuxième terrain que dans 10 ans, si on peut. Mais aujourd'hui, le projet n'est pas fixe. Je ne vais pas vous dire qu'on va faire deux terrains si on n'en fait qu'un seul. On ne sait pas et c'est pour cela qu'aujourd'hui, nous n'avons pas le détail et qu'on ne peut pas vous le donner. Ça dépendra des subventions qu'on aura.

Nicolas FOREL : Donc, si je comprends bien, ces 2 500 000 € peuvent peut-être évoluer à la hausse, en termes de budget, en fonction des subventions ?

Jérôme TOUTAIN : J'espère.

Nicolas FOREL : Parce que vous pensez que 2 500 000 € ce n'est pas suffisant ?

Jérôme TOUTAIN : Si on veut tout faire

Matthieu POLLET : Si vous nous donnez 10 000 000 € demain... C'est comme si par exemple, vous achetiez une maison et que vous faisiez des travaux,

Nicolas FOREL : Ce n'est pas cela que je demande.

Matthieu POLLET : Avec 200 000 € vous pouvez construire une maison. Avec 1 000 000 € vous pouvez en construire une plus grande.

Nicolas FOREL : Ce n'est pas cela que je dis M. Le Maire. Ce que j'ai demandé, c'est : est-ce que vous espérez justement avoir plus de subvention parce que vous dites que 2 500 000 € c'est un peu juste ? Elle est là ma question.

Bien évidemment on fait plus avec 10 000 000 € que 2 000 000 €, ça c'est le principe. Je demande juste si à 2 500 000 on ne sera pas juste ?

Jérôme TOUTAIN : Je pense que c'est peut-être réalisable mais cela sera vraiment à minima. Parce que vous savez qu'il y a différentes catégories de terrain de football, donc il y a différentes catégories avec différentes salles et différents équipements. Si on fait à minima en minimisant le budget, on risque peut-être de le regretter plus tard.

Nicolas FOREL : Je suis d'accord avec vous, c'est ce que nous avons dit en commission. 2 500 000 € c'était un peu juste de notre point de vue.

Matthieu POLLET : D'autres questions ? C'est toujours intéressant ces échanges. En tout cas, il y a une certaine ambition sur ce mandat. On ne se contente pas juste de faire un projet ou de laisser se dérouler tranquillement les affaires communales. On veut réellement faire quelque chose pour la commune et on est là pour cela. Ces prospectives s'inscrivent dans cette dynamique-là.

A l'issue d'un débat en séance portant sur le présent rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires pour l'année 2021

2021.013 – 5.7

PACTE DE GOUVERNANCE – RENNES METROPOLE – NOUVELLE MANDATURE 2020-2026

Annexe – projet de pacte de gouvernance

Matthieu POLLET, Maire, présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique;

Vu la délibération n° C 13.196 du 20 juin 2013 approuvant le projet de territoire et notamment sa partie concernant « la mise en œuvre et les perspectives »,

Vu la délibération n° C 14.495 du 18 décembre 2014 approuvant la charte de gouvernance,

Vu la délibération n° C 20.060 du 9 juillet 2020 engageant l'élaboration du pacte de gouvernance,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-23196 du 4 juin 2018, portant statuts de la métropole Rennes Métropole.

La charte de gouvernance adoptée par le conseil communautaire en décembre 2014 a marqué une nouvelle étape de la construction intercommunale et accompagné la transformation de la communauté d'agglomération en métropole au 1er janvier 2015.

Elle a conforté les instances de construction de la décision métropolitaine et renforcé les relations entre Rennes Métropole et ses communes membres, notamment en mettant en place des comités de secteur, devenus piliers de la gouvernance de proximité.

Par délibération du 9 juillet 2020, le conseil de Rennes Métropole a décidé, d'engager l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la métropole et les communes membres, sur la base de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

La conférence des maires a confié la préparation de ce pacte de gouvernance à un groupe-projet associant des élus et élus communautaires représentant la diversité géographique et politique de la métropole. Cette démarche d'élaboration a permis de dresser le bilan de la gouvernance et du fonctionnement des instances de Rennes Métropole.

Issu de ces travaux, ce pacte de gouvernance réaffirme les principes et les valeurs partagées de l'intercommunalité sur notre territoire. Il a pour objet de définir le rôle des différentes instances de Rennes Métropole et de garantir la bonne articulation de la métropole et de ses communes-membres. Il favorise également l'association des élus et des élus des communes aux réflexions et projets métropolitains. Sa mise en œuvre s'appuie pour partie sur le règlement intérieur adopté par le conseil métropolitain.

9/12

Conseil Municipal du jeudi 18 février 2021

Le projet de pacte de gouvernance, après échanges dans le cadre de la conférence des maires, est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes-membres, avant son adoption par le conseil métropolitain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de Rennes Métropole avant son adoption par le conseil métropolitain.

2021.014 – 8.8
ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE DE LA SOCIETE SEVIA A VERN – INSTALLATION DE
TRANSIT ET DE DECHETS DANGEREUX - AVIS

Frédéric MORVAN, conseiller municipal délégué aux opérations d'aménagement :

La société SEVIA, présente sur l'ensemble du territoire national, est une société spécialisée dans la collecte de déchets issus principalement du secteur de l'automobile. A ce titre, elle exploite une installation de transit, tri, regroupement et traitement de pneumatiques usagés sur le territoire de la commune de Vern-sur-Seiche (35).

Elle projette la création d'un centre de transit et regroupement de déchets dangereux (huiles usagées, liquides de refroidissement usagés et mélanges eau/huiles) dans la zone industrielle du Bois de Sœuvres à Vern-sur-Seiche (35). SEVIA exploite déjà, dans cette zone industrielle, une installation de transit, tri, regroupement et traitement de pneumatiques usagés. Ce centre va remplacer l'installation actuelle située à environ 5 km sur la commune de Saint-Armel (35) et dédiée aux seules huiles usagées afin de rassembler les activités et de moderniser les installations. Le projet consiste donc en une activité de regroupement sélectif avant valorisation des déchets par des filières de traitement agréées.



L'ensemble des documents sont disponibles sur le site : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Installations-classees-par-Commune/Societe-SEVIA2>

La région a émis un avis favorable à l'installation, constatant le transfert d'une installation déjà existante et le respect des principes du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets). L'autorité environnementale a par ailleurs également émis son avis.

Nicolas FOREL : *Petite question, est-ce que Vern s'est prononcée ? On nous demande notre avis c'est bien quand on parle de la région, de l'autorité environnementale, mais Vern, leur position par rapport à ça ?*

Frédéric MORVAN : *On ne la connaît pas parce qu'on n'a pas pris l'attache de la commune. Pendant la phase d'enquête publique, tout le monde est en capacité de formuler un avis, soit à titre individuel, soit à titre collectif comme une commune. C'est-à-dire que s'il était décidé d'être contre cette installation-là, ça ferait l'objet d'une rédaction dans le cadre du rapport du commissaire enquêteur. Cet avis remonterait après au service qui instruit le dossier pour voir si*

les remarques sont légitimes. A la fin de l'enquête, on saura si Vern a émis des réserves sauf si nous les contactons maintenant pour savoir ce qu'ils en pensent.

Philippe IMIELSKI : Quelles sont les communes concernées ?

Frédéric MORVAN : Sur le périmètre d'affichage ?

Philippe IMIELSKI : Oui.

Frédéric MORVAN : Je n'ai pas vérifié jusqu'où l'affichage allait. Je pense que ce sont toutes les communes mitoyennes qui sont concernées par l'avis d'enquête publique. (après vérification) Toutes les communes mitoyennes en effet, sans réellement de critère de transit des déchets.

Philippe IMIELSKI : Elles s'expriment toutes sur le sujet ?

Frédéric MORVAN : Elles n'ont pas l'obligation de donner un avis. On parle d'avis mais on aurait pu parler simplement d'information.

Philippe IMIELSKI : Après comme tu le disais, ce n'est pas une nouvelle activité en soit, c'est un recentrage.

Frédéric MORVAN : Oui alors, ça évoluera peut-être vers un développement de l'activité et qui dit plus de déchets, dit plus de transit mais peut être aussi dans un secteur où la maîtrise est plus aisée.

Bertrand VIRFOLLET : Est-ce que tu t'es renseigné sur les risques environnementaux vu que c'est une structure SEVESO. Est-ce qu'en terme de pollution, par exemple s'il y avait un accident, il pourrait y avoir des fumées toxiques qui arriveraient jusqu'à Saint-Erblon ? Est-ce que ce genre de chose a été envisagée dans les études ?

Frédéric MORVAN : J'ai lu l'avis de l'autorité environnementale mais pas l'étude d'impact (en tant que telle). Tous types de risques y sont étudiés : tous les risques sanitaires, accidentels, de la préservation de la qualité des milieux, des sols, des eaux souterraines superficielles, de la préservation du cadre de vie et de la santé. Tous les sujets sont traités et font l'objet d'une étude d'impact et des avis derrière qui ont été favorables. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risques.

Bertrand VIRFOLLET : Il peut y avoir de la fumée toxique par exemple s'il y avait un accident, ce genre de chose ?

Frédéric MORVAN : Oui mais on est sur un site à Vern, la plupart des personnes ici doit le connaître.

Bertrand VIRFOLLET : Il y a une raffinerie à côté. Si on doit s'inquiéter, c'est la raffinerie ?

Matthieu POLLET : Ce n'est peut-être pas aussi simple que cela mais c'est un pôle conçu pour. Je pense que si Vern était hostile, on n'en débattrait peut-être pas ce soir. Ils auraient émis des réserves s'ils étaient contre ce type de projet.

Frédéric MORVAN : Vern, leur enjeu c'est peut-être de ne pas voir le périmètre SEVESO s'étendre. S'ils ne peuvent pas se développer suffisamment sur cette zone, ça bloque leur développement urbain. Mais ici, c'est une activité qui complète un périmètre existant.

Nicolas FOREL : Justement, concentrer les zones de risques, est-ce que ce n'est pas un risque en soit ? Ça a été pris en compte dans l'étude ?

Frédéric MORVAN : Oui, c'est une bonne question. Mais je pense que l'Etat a plutôt tendance à penser qu'il faut regrouper de manière modérée et qu'en cas de risque, cela permet d'avoir une organisation et d'avoir des moyens beaucoup plus facilement.

Matthieu POLLET : Est-ce que quelqu'un a un avis négatif sur le site de Vern ? Une abstention ? Tout le monde est pour ? En tout cas, pas d'avis défavorable, c'est ce qui est noté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le projet d'installation de la société SEVIA.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Axelle ROUSSEL : Le groupe de travail sur les jeux continue. Une réunion de la commission urbanisme sera organisée par ailleurs fin avril sur la question des déplacements piétons, cycles et voitures sur la commune.

Brigitte BOUGUET : La préparation budgétaire continue dans les jours à venir. En investissement, il faut encore revoir les nouvelles informations, notamment l'ouverture de la classe. Une date de réunion de la commission des finances va vous être proposée.

Thomas BOULAY : Nouveau magazine d'avril lancé, nous attendons le contenu pour le 15 mars. Ne pas hésiter à fournir de nouvelles idées d'articles.

Frédéric MORVAN : Une remise en route du comité de pilotage de la ZAC des Basses Noës a été effectuée afin de traiter les sujets financiers, techniques (rétrocession, commercialisation, viabilisation ...). Pour le restaurant, nous sommes aux levées de réserves qui avancent. Pour les plantations aux Vallons, reprise de travaux bientôt.

Ludovic CHESNEL : Où en est-on des conseils des jeunes et des sages ?

Thomas BOULAY : Sur le conseil des jeunes, on a pas mal d'inscriptions. On essaie de récupérer toutes les autorisations parentales pour valider l'engagement des parents et des enfants. Pour le conseil des sages, on est timide avec six inscriptions avec objectif d'une douzaine. Donc n'hésitez pas, ne serait-ce que pour me donner des contacts.

PAROLE AU PUBLIC

Le conseil est clos à 22h52.